



Procès-Verbal du Conseil d'Etablissement

Jeudi 05 décembre 2024

Liste des membres présents :

Provisur : D. Djimadoum / SCAC : C. Blaszczyk / DAFACS : C. Dezetter / Directrice : M. Millasseau / Provisur adjoint : A. Achiq / Provisur adjointe : C. Appriou / Représentants des Personnels : M. Paracuellos (Sud Education) – A. Walckiers (SNES-FSU) – C. Barbe (SNES-FSU) – B. Bernier Barbe (SNES-FSU) – F. Legros (SNUipp FSU) – L. Paye (CNTS) – A. Mbaye (CNTS) / Représentants des Parents d'élèves : R. Sabeli (LIPE) – D. Boné (LIPE) – M. Sabatier (APE Teranga) – H. Gaudefroy (APE Teranga) – J. Le Texier (APE Teranga) / Représentant des élèves : C. Seye – S. Touré/

Invités : Y. Berthelot (daf adjoint) – S. Chanemougan (consul adjoint)

Début de réunion 18 h 05.

Secrétaire de séance : Yves Berthelot, DAF Adjoint

Secrétaire Adjoint : François Legros, Enseignant

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour.

Votant : 20 Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

Les représentants SNES-FSU des personnels demandent à faire une déclaration liminaire. Elle est lue devant les membres présents.

Le proviseur fait remarquer que la déclaration n'a pas de lien avec le conseil d'établissement. De ce fait, il ne fera pas de commentaires. Le SNES-FSU demande que la déclaration soit annexée au PV de ce conseil d'établissement.

Point 2 : Adoption du Compte rendu du conseil d'établissement du 26/09/2024

Votant : 20 Pour : 19 Abstention : 1 Contre : 0

Point 3 : Adoption du Compte rendu du conseil d'établissement du 12/11/2024

Votant : 20 Pour : 19 Abstention : 1 Contre : 0

Point 4 : Présentation du budget rectificatif N°2 (BR2)

Ce point est présenté par la DAF/ACS. Il était initialement prévu qu'il soit abordé lors du dernier conseil d'établissement.

Le cadre légal est rappelé. Les Etablissements à Gestion Directe (EGD) sont un sous ensemble de l'agence de l'AEFE. A ce titre ils sont soumis à la comptabilité publique et notamment au décret du 05/11/2012. Les budgets sont votés en année civile.

Le budget initial de l'année suivante est préparé une fois les tarifs de droits de scolarité arrêtés (généralement juin juillet). A l'automne le budget est présenté pour information au conseil d'établissement. Puis le budget des EGD est voté de façon agglomérée par le conseil d'administration de l'AEFE habituellement au mois de novembre.

Ce budget initial peut faire l'objet de 2 Budgets Rectificatifs (BR) durant l'année. L'un en mai/juin et l'autre à l'automne. Ces BR suivent la même procédure : avis du conseil d'établissement, décision en CA de l'agence.

En premier lieu la DAF/ACS présente le tableau 2 (T2).

En dépenses, elle rappelle les 3 grandes enveloppes : personnel, fonctionnement et investissement. Elle rappelle la différence entre les actes d'engagements (AE) à caractère pluriannuel et les crédits de paiement (CP) uniquement en année civile. Pour les recettes elle rappelle que la majorité provient de la participation des familles et une petite somme d'une subvention pour le financement des contrats des services civiques.

Pour 2024, les recettes ont été ajustées en fonction des effectifs réels, soit 2 476 élèves facturés pour le dernier trimestre de l'année civile.

Au niveau des dépenses les crédits du personnel ont été revus à la baisse. En effet l'enveloppe originelle avait été prévue large pour faire face à la régularisation des primes d'ancienneté notamment. Au niveau de l'investissement l'enveloppe originelle a été revue à la baisse car certains travaux envisagés n'ont pas pu se dérouler en 2024. C'est par exemple le cas de l'étanchéité des bâtiments.

La DAF/ACS présente ensuite le tableau 4 (T4)

Ce tableau permet notamment de tracer les flux financiers non budgétaires. C'est principalement le cas du lycée vers l'agence et de l'agence vers le lycée. Si ces transferts n'ont pas d'impact sur le budget ils en ont un sur la trésorerie.

Du lycée vers l'agence :

Le transfert doit prendre en charge une part des salaires des personnels détachés : 52 % de leur traitement habituel mais 100 % des HSE, HSA, prime type prime d'examens....

Cela concerne aussi les bourses versées directement aux familles ou à un prestataire restauration ou prestataire transport par exemple (environ 4 milliards de FCFA).

De l'agence vers le lycée :

Déconcentration des voyages des personnels détachés, bourses d'études....

La DAF/ACS présente pour finir le tableau 6 (T6) – compte de résultat prévisionnel

Cela permet d'avoir une vision globale de la situation financière du lycée en termes de capacité d'autofinancement, fonds de roulement, de besoin en fonds de roulement et de trésorerie.

Après cette présentation, il s'engage des échanges sous forme de questions/réponses.

Question : pourquoi l'opération financière liée à la validation de primes d'ancienneté est présentée comme une régularisation ?

Réponse : parce que c'est la loi qui prévoit ce vocabulaire.



Question SUD Education : Pourquoi la dépense d'investissement a-t-elle baissé en 2024 par rapport au budget initial ?

Réponse : Parce que certains travaux envisagés n'ont pas pu avoir lieu (étanchéité passerelles et toitures par exemple).

Questions : Cela sera-t-il reporté en 2025 ?

Réponse : le budget 2025 va vous être présenté juste après. Mais oui le montant de crédits en investissement pour les travaux sera plus élevé.

Remarque LIPE : Il n'y a pas eu de séance préalable à cette présentation avant le vote en CA même si l'avis n'est que consultatif.

De plus les parents se rappellent dans le passé des présentations plus élaborées notamment avec des camemberts pour une compréhension plus aisée. La direction rappelle qu'il avait été fait reproche de ces présentations sous forme de camembert. Un représentant des personnels confirme que la remarque avait été faite puisque les camemberts lui semblaient flous et inutiles lorsque la moitié était illisible.

Faut-il revenir à une présentation avec des graphiques ?

Oui à la demande des membres du conseil d'établissement. Mais la personne demandeuse des retraits précise à la condition de « camemberts plus lisibles ».

Il est précisé que c'est la notion de doubles flux qui brouille la bonne compréhension.

Le BR2 2024 est soumis au vote pour avis.

Votant : 20 Pour : 6 Abstention : 14 Contre : 0

Point 5 : le budget 2025

Tableau 2 :

Pour les dépenses

L'enveloppe dédiée au personnel est en forte hausse pour faire face à l'intégration de la prime d'ancienneté, les départs à la retraite, les passages et corrections d'examens.

L'enveloppe dédiée au fonctionnement est très proche de celle de 2024. Des travaux de maintenance sont prévus pour la piste d'athlétisme, les plots à la piscine, le gazon synthétique.

L'enveloppe dédiée à l'investissement est en hausse notamment pour faire face au changement des installations climatiques, du réseau d'eau et d'une partie des installations électriques.

Question SNES-FSU : pourquoi l'ensemble des sommes recommandées par le cabinet de conseil soit 1 600 000 € n'a pas été budgétisé ?

Réponse : Car une partie des travaux aura lieu après 2025. Le lycée vient de finir de payer pour les bâtiments et il va devoir payer encore pendant X années. Peut-être qu'une garantie décennale et des moyens pour réparer plus régulièrement auraient permis d'éviter cette situation.

Arrivée de M. Chanemougam, Consul Adjoint

Pour les recettes

La subvention qui correspond au financement des services civiques est maintenue.

Les recettes propres tout d'abord parce nous avons une baisse des effectifs. Ensuite puisqu'à ce jour peu de voyages hors Sénégal ont été planifiés.

Question LIPE : Quelle prévision d'effectifs a été réalisée pour la rentrée 2025 ?

Réponse : la prudence veut qu'on s'aligne sur la rentrée 2024.

Question SUD Education : le remplacement du parc informatique est-il prévu en 2025 ?

Réponse : le lycée a planifié le remplacement d'un cinquième du parc chaque année. 110 millions de CFA au sein de l'enveloppe d'investissement y sont budgétés.

Question SNUIPP : Qu'en est-il de la salle dégradée par le départ de feu ?

Réponse : c'est l'assurance qui couvre les dégâts.

Question SNES-FSU : Une augmentation des salaires des personnels de droit local est-elle intégrée ?

Réponse : Non car une telle augmentation n'avait pas été prévue en septembre et que l'architecture budgétaire générale avait été construite avant l'été. Cela pourrait être ajusté à l'occasion d'un BR.

Tableau 4 :

Les encaissements non budgétaires permettent principalement de financer les bourses, le budget IEN et la déconcentration des voyages.

Si les besoins entre 2024 et 2025 restent proches c'est le financement qui varie. L'excédent budgétaire prévisible est en forte baisse et doit-être compensé par un prélèvement de trésorerie.

Tableau 6 :

Ce tableau permet de connaître la Capacité d'Auto-Financement (CAF), le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

Il est à noter que la trésorerie est en forte baisse. Elle ne correspond plus qu'à 56 jours de fonctionnement.

Question SUD Education : Est-ce inquiétant de réduire à ce point ?

Réponse : Cette proposition a été validée par l'agence. Pour l'instant l'investissement est prévu sur la trésorerie. Cependant l'agence peut dans certains cas accompagner financièrement certains investissements.

Question APE Teranga : Un prêt avait été contracté pour la construction des bâtiments du lycée. Ne peut-on pas en bénéficier pour financer les travaux ?

Réponse : Le lycée a effectivement bénéficié d'une AFT (Aide France Trésor) pour la construction. Mais pour ces travaux cela ne se présente pas positivement. Pour l'instant le lycée peut assumer.

Question APE Teranga : Les marchés pour les travaux d'adduction et de climatisation sont-ils lancés ?

Réponse : Nous avons fait le nécessaire. Pour l'instant le dossier est dans les mains de l'agence avant la publication sur le site PLACE. Par ailleurs il est précisé que les travaux se feront en site occupé car contrairement à la France les gros travaux ne peuvent pas avoir lieu en juillet et août en lien avec les intempéries.

Question SUD Education : la fin du crédit en cours est-elle bien pour 2025 ?

Réponse : Oui

La proposition est soumise pour avis.

Votant : 20

Pour : 6

Abstention : 14 Contre : 0

Point 6 : Tarif dégradation

La demande est proposée par la direction à la suite d'un incident survenu dans une classe de lycée. Lors d'une bousculade 2 élèves ont renversé un PC. Les faits sont reconnus et les parents étaient prêts à rembourser. Cependant l'agent comptable secondaire informe qu'il faut un acte administratif qui autorise cet encaissement. La proposition est celle du prix de remplacement.

Une première remarque pointe que les assurances des parents ne rembourseront pas la totalité des sommes. Ce sont dans ces conditions que les parents paieront la différence. Une deuxième remarque porte sur le fait que certains parents n'ont pas d'assurance en responsabilité civile. Les parents suggèrent que le lycée communique une information pour encourager une responsabilité civile. Il est cependant rappelé qu'en France, dans les établissements scolaires, il n'est pas possible d'imposer aux familles de souscrire une assurance scolaire.

Un autre intervenant demande qu'une décote soit appliquée en fonction de la vétusté de l'objet abîmé. Le SNES-FSU propose de faire un tableau des objets susceptibles d'être facturés.

La mise en place des divers aménagements proposés s'avère d'une complexité extrême et la direction maintient sa proposition initiale au tarif de remplacement.

SNES-FSU : Dans ce cas, il n'est pas acceptable que les membres du CE valide un acte sans pour autant que les circonstances et les types de matériels endommagés soient détaillés.

LIPE : Peut-on voter un tarif de dégradation volontaire ?

La direction répond que ce n'est pas prévu.

Il est précisé que faute de tarif, la facturation ne sera pas possible et qu'en conséquence, la dégradation sera à la charge de la collectivité.

Votant : 20 Pour : 7 Abstention : 2 Contre : 11

Point 7 : Voyages scolaires

Voyage à Saint Louis

Du 18 au 20 février 2025 (2 nuits et 3 jours). Classe de seconde 1.

Tarif proposé par famille : 100 000 FCFA. Ce tarif comprend le transport, l'hébergement, les visites et les activités.

Voyage en Bourgogne

Du 13 au 20 mai 2025. Classe 5E et 5H.

Le prix par famille est à 985 000 FCFA (ce qui correspond à 1 500 € arrondi).

Question : a-t-on une participation de l'APE Teranga ?

Réponse : pas connue de la DAF à ce jour.

C'est l'aboutissement d'un projet « Devenir un grand chevalier ». Un sondage de faisabilité a été fait auprès des parents des élèves concernés. Le résultat communiqué est : 40 familles ont donné leur accord, 4 se sont dit défavorables, 12 n'ont pas répondu.

Question : que deviennent les élèves qui ne partent pas dans la classe ?

Réponse : ils ont un emploi du temps au lycée.

Question plus globale sur les voyages :

Les voyages sont-ils organisés par classe ou par une spécialité ou un projet ?

Réponse : pour le primaire, les voyages se font nécessairement par classe. Pour le secondaire cela paraît souhaitable mais n'est pas obligatoire.

Question : sur les visas ?

Réponse : lorsque le voyage a lieu en France, on peut solliciter l'équipe France. Pour les autres pays c'est la famille qui doit s'en préoccuper. Le lycée accompagne au cas par cas lorsque c'est possible.

Qu'en est-il du voyage foot ? Pour l'instant, il manque encore des éléments financiers.

Les voyages à Saint Louis et en Bourgogne sont soumis au vote.



Votant : 20

Pour : 20

Abstention : 0 Contre : 0

Point 8 : Cartes des emplois de détachés

L'agence a fermé des postes au niveau mondial. Cependant notre zone et plus particulièrement notre établissement ont été préservés.

Donc aucune modification au niveau du Lycée Français Jean Mermoz de Dakar.

A ce jour nous avons 5 postes vacants dans le cadre des emplois détachés pour la rentrée de septembre 2025 : 2 enseignants de SVT, 1 enseignant maître formateur, 2 professeurs des écoles.

Question : Les postes du primaire sont-ils bien maintenus ?

Réponse : Oui.

Question : En secondaire, le poste de Madame Le Houezec est-il maintenu ?

Réponse : Poste pourvu déjà cette année en changeant le libellé du poste en lettres.

Point 9 : Plan de formation

C'est une gestion au niveau de l'IRF. La direction présente les instances et le calendrier de mise en œuvre notamment le déroulement sur la sélection et les choix des formations.

Présentation des priorités de l'AEFE avec les PAP (Professeurs A Professionnaliser) sur 2 ans.

Présentation du plan régional de formation (PRF) qui intègre 152 actions de formations.

Il est possible par exemple de suivre une formation diplômante master MEEF pour des personnels de droit local qui ne disposent pas de ce niveau de diplôme ou ne peuvent passer un concours de l'enseignement français.

Focus sur les immersions proposées par le MENJ. Cette année c'est le cas de l'EPS, de la technologie et de la documentation : il est possible de passer un stage de 15 jours dans un établissement en France.

Sur les autres formations : possibilité de faire un stage à l'agence, en séminaire sur la zone, ou en visio....

Il existe un catalogue de 47 stages. La volonté est de ne pas s'adresser uniquement aux enseignants mais à l'ensemble des personnels. Des données chiffrées sont présentées. On constate une croissance des demandes. La moitié des personnels ont suivi une action de formation sur la période précédente.

Dans le prolongement du PRF, le lycée organise aussi des sessions en PSC1, formation incendie, méthode de préoccupation partagée, office 365

Question : Le plan de formation continue est-il sur la base du volontariat ?

Réponse : oui sauf pour les PAPI (personnel à professionnaliser intégration du système éducatif français).

Question LIPE : quelle formation initiale des personnels de droit local ?

Réponse : S'il s'agit d'un enseignant qui a travaillé pendant un minimum de 3 à 5 ans en France, on attend de lui une connaissance de la pédagogie française. On lui propose donc un parcours à la carte. Inversement, si la personne n'a jamais travaillé dans le système scolaire français, on lui impose une formation intégrale.

Pour le primaire, l'IEN impose un stage complémentaire en 3^{ème} année.

Question APE Teranga : Qui finance ?

Réponse : L'IRF est en autonomie par rapport au lycée Mermoz. Ce sont les établissements de la zone de l'AEFE qui cotisent sur une part de leur masse salariale. Le LFJM cotise comme les autres établissements.

En revanche le coût de remplacement pendant le temps de formation est bien à la charge du LFJM.

Point 10 : climat scolaire

Deux actions sont menées cette année :

Une formation à la Méthode de Préoccupation Partagée : une conférence plénière le mardi 17 décembre de 16 à 18h en présentiel ou visioconférence), puis une formation à distance aux membres du groupe ressource d'une vingtaine de personnes (de janvier à avril 2025)

Une Enquête Locale de Climat Scolaire est mise à disposition par l'Education Nationale (seconde quinzaine de janvier).

Méthode préoccupation partagée :

Dans la lutte contre le harcèlement scolaire, le ministère de l'Education Nationale français propose la méthode de la préoccupation partagée. Le proviseur souhaite créer un groupe ressource.

Un cabinet conseil va décliner la méthode. Cette méthode va prendre en compte le cheminement de la victime et de l'auteur.

Parallèlement, il est utile de faire une photographie de ce qui se passe dans l'établissement. L'AEFE s'est doté d'un outil mis à disposition des établissements volontaires et notamment au Sénégal, du lycée de Saly, de l'école franco-sénégalaise et du Lycée Français Jean Mermoz.

Enquête climat scolaire

L'enquête est construite par cartographie des points forts et des points faibles autour du climat scolaire. Présentation du diaporama sur le climat scolaire. Ce n'est pas un outil de gestion de crise mais plutôt un outil pour créer un environnement propice aux apprentissages scolaires.

C'est une enquête scientifique qui n'est fiable que si le nombre de réponses est suffisant. Le pilotage se fait par l'AEFE et les réponses sont couvertes par l'anonymat.

Question SNES : le questionnaire est-il identique à tous ?

Réponse : homogène par entité (école / collège / lycée) et adapté au niveau de compréhension.

Question SNES : comment sera diffusée cette enquête ?

Réponse : par un lien internet.

Question : pour les élèves la réponse à l'enquête se fera-t-elle sur le temps scolaire ?

Réponse : Obligatoirement en classe pour les primaires et les collégiens. Pour les lycéens cela pourra se faire en autonomie mais idéalement il faudrait les mettre dans une salle d'informatique sur un créneau déterminé.

Point 11 : Programmation d'actions du CESCE (comité d'éducation à la santé, citoyenneté et à l'environnement)

Le proviseur adjoint du collège présente un tableau récapitulatif des actions entreprises autour de 3 piliers (santé, éducation et prévention).

Les modalités de fonctionnement sont souples. Ce comité est constitué de volontaires et non pas nécessairement d'élus.

Le comité s'est réuni en plénière le 28/11/2024. Il a réuni une trentaine de personnes : enseignants, autres personnels, élèves, des parents. Les personnes présentes se sont réparties en atelier selon leurs affinités. Le calendrier prévisionnel anticipe une réunion par atelier en février, une en mai et enfin une dernière plénière en fin d'année. L'enquête climat scolaire va contextualiser des problèmes qui vont émerger et permettre des actions éducatives après Noël.

Un PowerPoint présente les différentes actions. En bleu les actions pour le primaire.

Sont abordés :

- Les formations aux secourisme et gestes qui sauvent.
- L'inauguration des foyers.
- Proposition d'action pour gérer le stress avec des partenaires extérieurs.
- Le climat scolaire (déjà abordé au point précédent).
- La multitude d'actions autour du vivre ensemble.
- Prix Bayeux sur la photographie de guerre.

- Reprise des olympiades collégiennes.
- Environnement : thème longuement développé. Dans le cadre de la labellisation, le lycée doit consolider son niveau 2 et si possible atteindre le niveau 3. Actions qu'il faudrait relancer plus tôt dans l'année scolaire. En termes de gouvernance comment être exemplaire : chartre fournisseurs, entretiens des locaux, consommation électrique... Valorisation du travail des agents.
- Action : « parler c'est mieux qu'afficher ».

Question APE Teranga : bilan demandé sur la mise en place de l'organisation liée aux chocs des savoirs.

Réponse : Il est difficile de faire un bilan après 5 semaines. Il est proposé de faire un bilan en juin. A notre niveau de connaissance, cette programmation devrait être reconduite sur 2 niveaux de classes l'année prochaine.

2 soirées d'explication auprès des parents de 6^{ème} et 5^{ème} ont eu lieu.

Cette modalité de changement d'enseignant est plus difficile en 6^{ème} avec déjà le passage entre le primaire et le collège. Cependant le changement ne concerne que quelques élèves qui sont sortis dans une autre classe pour les matières concernées par le choc des savoirs. Mais les élèves restent dans leur classe le reste du temps.

L'ordre du jour étant épuisé le Président remercie les membres du conseil et lève la séance à 20h30.

Le Président

D. DJIMADOUM



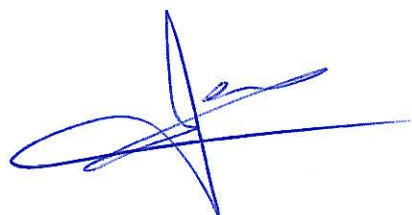
Le Secrétaire

Y. BERTHELOT



Le Secrétaire Adjoint

F. LEGROS





Déclaration liminaire du SNES-FSU
Conseil d'Établissement du jeudi 5 décembre 2024

Monsieur le Proviseur,
Chers membres du Conseil d'établissement,

Le lycée Mermoz a fait l'objet d'un mouvement de grèves locales et reductibles durant tout le mois de novembre dernier.

Ce mouvement, accompagné d'actions et de mobilisations, recense plus de 250 grèves sur quatre semaines.

A l'issue de réunions et d'échanges entre la Direction du lycée et les organisations syndicales, les représentants du personnel et les délégués du personnel de droit local, quelques propositions ont été faites par l'Institution.

Cependant, ces avancées pour nos collègues sont fermement conditionnées par l'acceptation de mesures budgétaires qui précarisent, pour toute leur carrière dans l'établissement, d'autres collègues, recrutés depuis la rentrée de septembre 2023. En tant que représentants élus par leurs pairs pour le SNES-FSU, ces derniers ne peuvent ni accepter ni cautionner la dégradation de conditions salariales susceptibles de toucher le moindre personnel.

Ce que demandent les personnels de droit local du lycée Mermoz, c'est l'application des grilles de salaire en vigueur, un changement d'indice prenant en compte l'inflation locale, le respect des Textes de l'AEFE pour les Établissements à Gestion Directe ainsi que celui du Code du Travail au Sénégal.

Par ailleurs, l'annonce de la semaine dernière, concernant la fermeture de 95 postes de détachés dans le réseau de l'AEFE dès la rentrée prochaine, et la prévision de 100 autres postes fermés entre 2026 et 2027, confirment la nécessité urgente de renoncer à la fois au bornage des détachés, au CAP 2030 et aux coupes budgétaires.

Les personnels de l'établissement, sous couvert de leur organisation syndicale, se réservent le droit de déposer, à nouveau, des préavis de grèves.

Il est demandé à ce que cette déclaration liminaire soit jointe au PV du CE.